

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 3

#### ■ Rapport

Olivia Dufour

**L'Autorité de la concurrence teste avec succès la nouvelle transaction**

### CHRONIQUE

Page 5

#### ■ Santé / Droit médical

Sous la direction de Georges Fauré

**Chronique de droit des patients n° 3 (2<sup>e</sup> partie)**

### CULTURE

Page 15

#### ■ Musique

Jean-Pierre Robert

**Au festival d'Aix-en-Provence**

## ACTUALITÉ

### Rapport



## L'Autorité de la concurrence teste avec succès la nouvelle transaction <sup>128s4</sup>

Olivia DUFOUR

La présidente de l'Autorité de la concurrence, Isabelle de Silva, a présenté son rapport annuel d'activité à la presse le 3 juillet dernier. Une petite année en termes de sanctions avec seulement 200 millions d'amende prononcés. L'Autorité se félicite de la nouvelle procédure de transaction et espère de nouveaux pouvoirs dans le cadre de la réforme européenne.

À tort ou à raison, l'un des indicateurs qui focalise l'attention à l'occasion des bilan annuels d'activité des autorités de régulation est le montant des amendes prononcées. Cette année l'Autorité de la concurrence a eu la main légère : 200 millions d'euros de condamnations en tout. Cela peut paraître peu, rapporté au 1,252 milliard d'euros prononcé en 2015 (1,01 milliards en 2014, 160 millions en 2013, 540,5 millions en 2012, 419 millions en 2011). Pour autant, la nouvelle présidente, Isabelle de Silva, qui a succédé à Bruno Lasserre fin 2016, a insisté sur le fait que les sujets sanctionnés étaient importants. Ainsi, le 8 novembre 2016, l'Autorité a annoncé qu'elle venait de sanctionner solidairement Altice Luxembourg et SFR Group à hauteur de 80 millions d'euros pour la réalisation, avant autorisation, de deux opérations de concentration dans le secteur des communications électroniques, notifiées en 2014. C'est ce qu'on appelle du *gun jumping*. Cette décision est une première en France, mais aussi

en Europe en raison de son importance. L'Autorité de la concurrence adresse ainsi un message fort aux entreprises : elles doivent être vigilantes à ne pas mettre en œuvre de façon anticipée une concentration, sous peine d'encourir de lourdes sanctions. La Commission européenne examine actuellement une affaire similaire impliquant SFR au Portugal, a précisé la présidente. Sur l'ensemble des 14 sanctions prononcées en 2016, 9 ont porté sur des faits d'entente, 2 sur des abus de position dominante, les autres ont concerné un non-respect d'engagement, une réalisation anticipée de concentration (le fameux dossier et *gun jumping*) et une mise en place d'importations exclusives. S'agissant de son activité de contrôle des concentrations, l'Autorité a connu un record en 2016 avec 230 décisions contre 192 l'année précédente. Sur ces 230 décisions, on dénombre 224 décisions d'autorisation sans engagements et 6 avec engagements.

Suite en p. 3 

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites  affiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34